



221 PC 18 F rév. 1 fin
Original : anglais

RÉSOLUTION 451

sur

RENFORCER LA CONTRIBUTION DE L'OTAN POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS ÉMANANT DU SUD*

L'Assemblée,

1. **Soulignant** que la sécurité et la stabilité économique et sociale du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) revêtent une importance stratégique pour l'Alliance ;
2. **Sachant** que les causes sous-jacentes alimentant l'instabilité et les conflits dans cette région incluent un large éventail de problèmes économiques, environnementaux et sociaux, ainsi qu'une gouvernance inefficace ;
3. **Reconnaissant** que l'instabilité régnante a entraîné des flux migratoires massifs vers les pays membres aux frontières de la région, ce qui est devenu une cause possible d'instabilité pour ces pays ;
4. **Reconnaissant** que l'Alliance en tant qu'organisation ne détient pas les instruments nécessaires pour remédier à ces causes sous-jacentes qui alimentent la radicalisation ;
5. **Notant cependant** que l'OTAN contribue de manière importante à la stabilité de la région MOAN par le biais de son dialogue politique et, en particulier, par son aide aux pays partenaires du Dialogue méditerranéen (DM) et de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI) ;
6. **Reconnaissant** le rôle essentiel joué par l'opération Barkhane pour la sécurité euro-atlantique ;
7. **Consternée** par les actes du régime de Bachar el-Assad contre son propre peuple, dont le recours barbare à des armes chimiques, mais **consciente** que seule une solution politique négociée sur la base de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies peut apporter une solution durable au conflit ;
8. **Saluant** les forces de sécurité iraqiennes et le gouvernement iraquien pour leur succès contre Daech et la restauration du contrôle souverain sur tout le territoire iraquien, mais **consciente** que Daech et d'autres organisations terroristes demeurent une grave menace à moins de s'attaquer aux causes sous-jacentes qui alimentent la radicalisation ;

* présentée par la commission politique et adoptée par l'Assemblée plénière le lundi 19 novembre 2018, à Halifax (Canada)

9. **Soulignant** que la guerre en Syrie et l'instabilité en Iraq sont des sources majeures d'instabilité bien au-delà de leurs frontières, ne faisant qu'exacerber une situation sécuritaire déjà volatile dans la région MOAN et au-delà, et affectent de manière néfaste la sécurité transatlantique dans son intégralité ;
10. **Reconnaissant** que l'implication d'acteurs étrangers poursuivant des objectifs contradictoires et soutenant des factions rivales représente une entrave majeure à la mise en œuvre du plan d'action des Nations unies pour la Libye ;
11. **Constatant** que les stratégies hybrides ne sont pas uniquement utilisées à l'encontre de nos pays, et que nous devons envisager qu'elles puissent être employées par d'autres adversaires, dont certains pourraient venir du Sud ;
12. **Constatant** que la situation sécuritaire volatile en Afrique du Nord n'est pas seulement due aux événements au sein de la région mais aussi à un effet de contagion venant d'autres parties de l'Afrique et que nous ne pouvons oublier qu'il existe une grave menace terroriste avec des racines dans cette région, qui requiert d'accorder une plus grande attention au Sud ;
13. **Reconnaissant** les efforts accomplis jusqu'ici par l'Espagne, l'Italie, la Grèce, ainsi que d'autres pays, face au défi migratoire résultant de l'insécurité et de l'instabilité en Afrique du Nord, ainsi que la nécessité de fournir de l'aide et du soutien à ces pays pour gérer les flux migratoires de manière durable et inclusive ;
14. **Se félicitant** des décisions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement alliés lors du sommet de Bruxelles de 2018 qui visent à forger des relations plus solides et plus dynamiques avec les partenaires méridionaux de l'OTAN et **mettant en exergue** l'importance du Pôle pour le sud de l'OTAN, pour améliorer la perception et la compréhension par l'Alliance des menaces émanant d'Afrique et du Moyen-Orient ;
15. **Constatant** que la coopération entre l'OTAN et l'Union africaine fait partie intégrante du cadre pour le sud de l'Alliance et des efforts de celle-ci pour projeter la stabilité ;
16. **Soulignant** le fait que 22 des 29 pays de l'Alliance sont également membres de l'Union européenne et partagent les mêmes intérêts dans la région MOAN, et **reconnaissant** le rôle important que joue l'UE dans le développement économique, dans la promotion d'une bonne gouvernance, de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains au Moyen-Orient et en Afrique, ainsi que les efforts fournis par l'UE dans la région au travers de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), avec des missions très importantes pour la sécurité de nos Alliés, telles que les missions EUTM au Mali, en République centrafricaine et en Somalie ;
17. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements membres de l'Alliance atlantique :
 - a. à poursuivre l'aide aux pays MOAN pour le renforcement de leurs capacités et autres activités liées à la défense, qui contribuent à la création d'institutions professionnelles et responsables sur le plan de la sécurité, ce qui est essentiel pour améliorer la stabilité de ces pays et des pays partenaires de l'OTAN dans la région MOAN ;
 - b. à fournir des ressources financières et humaines adéquates pour la mise en œuvre de la mission de formation non-combattante de l'OTAN en Iraq et pour encourager le gouvernement iraquien à remédier aux lacunes en matière de bonne gouvernance ;

- c. à élaborer une approche conjointe et coordonnée des Alliés en vue d'une solution politique à la guerre en Syrie, acceptable par toutes les parties prenantes, tout en tenant le régime Assad pour responsable de violations des droits humains et du recours à des armes chimiques ;
- d. à convenir d'une politique commune envers la Libye dans les domaines de l'aide à la défense et du renforcement des institutions de sécurité, ainsi qu'à recourir à des pressions diplomatiques pour forcer les acteurs sur le terrain à mettre en œuvre le plan d'action de l'ONU ;
- e. à étendre et à approfondir la collaboration entre l'OTAN et l'Union européenne dans la région MOAN, notamment en aidant les partenaires à renforcer leurs capacités et à promouvoir la résilience ;
- f. à permettre à l'OTAN de rechercher des moyens d'étendre et d'approfondir ses relations avec les organisations régionales pour les aider à améliorer les capacités leur permettant de faire face aux menaces pour la sécurité dans la région MOAN et dans d'autres parties de l'Afrique ;
- g. à renforcer davantage l'opérabilité du Pôle pour le Sud de Naples (ou Pôle pour l'axe stratégique Sud de l'OTAN) ;
- h. à envisager que l'OTAN renforce la coopération militaire entre Alliés afin de stabiliser les pays du G5 Sahel.
